



VILLE DE ARUE

Cadre réservé au STM

N°

Mois N° Année

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEMANDE DE TRANSPORT

Toute demande doit être déposée obligatoirement une semaine avant tout déplacement (7 jours ouvrés)

1) LE DEMANDEUR

Prénom - NOM, Dénomination, Adresse géographique, Servitude, rue, route, Téléphone, Télécopie

2) DETAILS DU DEPLACEMENT

Objet du déplacement, Lieu de départ, Destination, Heure de départ destination, Heure de retour

3) TRANSPORT SOLLICITE

Table with columns: Catégorie de véhicule, N° Immatriculation du transport, NOM du chauffeur, Chauffeur (Interne/Externe)

4) CONDITIONS POUR LE PRÊT D'UN MOYEN DE TRANSPORT

Les passagers sont ramenés au lieu de retour indiqué sur l'imprimé. Le transport n'est pas assuré pour les destinations en dehors de Tahiti...

Arue le, Signature du demandeur

Avis et visa du responsable des STM (Favorable/Défavorable)

Envoi de la demande au STM le : Retour de la demande au secrétariat le :

5) VISA DE LA DIRECTION

Visa du Directeur Général des Services, Décision du Maire (Prêt du transport, Prise en charge), Visa du Maire

Envoi de la demande au STM le : Demande remise au responsable de cellule le :

6) GESTION DES VEHICULES

Sortie du véhicule N°, Le, NOM du chauffeur, Heure de départ, Heure d'arrivée à destination, Heure de départ destination, Heure de retour

Signature du chauffeur, Signature du demandeur, Partie réservée au DGS (Copie à : Comptabilité, Ressources humaines, Bureau des taxes)